

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 17

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

OBJET

Archives départementales - Conventions de partenariat avec le Ministère de la culture et de la communication pour l'une, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Service interministériel des Archives de France et l'Université de Lyon pour l'autre

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Service des Affaires générales AD/BDP**

I - RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par **délibération n° 5 du 16 avril 2015** le Conseil Départemental a donné délégation à la commission permanente à l'effet de prendre toute décision concernant la conclusion, approbation de baux, contrats, conventions et de leurs avenants, à l'exception des conventions de garanties d'emprunt ne concernant pas le secteur du logement social, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Par **délibération n°3 du 25 mars 2016**, dans le cadre de sa session budgétaire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a présenté son budget primitif pour l'exercice 2016.

II - OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet :

- de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente deux projets de convention de partenariat avec le Service interministériel des Archives de France (Ministère de la Culture et de la Communication) et la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (Ministère de l'Enseignement supérieur et du réseau documentaire);
- D'autoriser Madame la Présidente du Conseil Départemental ou son représentant à signer lesdites conventions.

Les Archives départementales font partie du réseau des archives de France, animé par le Service interministériel des Archives de France (SIAF), en charge du contrôle scientifique et technique de l'Etat et dont l'une des missions est de coordonner la diffusion et la mise en valeur du patrimoine archivistique sur l'ensemble du territoire.

Dans cette perspective, le Service interministériel des Archives de France a développé deux projets particuliers.

Un portail national d'accès aux données numérisées, dénommé « moteur Généalogie » a été créé. Une déclinaison spécifique, sous le nom de « Grand Mémorial », est consacrée aux soldats de la Première Guerre Mondiale. Ce portail doit permettre d'interroger une base de données nationale, agglomérant l'indexation des données mises en ligne par les différents départements. Cette base renverra ensuite les chercheurs sur les sites internet des services d'archives départementales. Le Département des Bouches-du-Rhône a procédé à la numérisation et à l'indexation des registres matricules du recensement militaire, accessibles en ligne sur le site internet des Archives départementales. La convention passée avec le Service interministériel des Archives de France vise donc à remettre au SIAF les seules données d'indexation, afin de faciliter l'accès aux vues sur le site des Archives départementales. Cette convention permettra ainsi d'élargir le rayonnement des Archives départementales.

Le projet de convention de partenariat, contenant les obligations respectives des parties, est joint en annexe au présent rapport.

Le deuxième projet vise à favoriser la diffusion des publications des Archives départementales, en les intégrant dans le portail Persée. Ce portail, unité mixte de services associant le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'université de Lyon et l'École normale supérieure de Lyon (ENS de Lyon) est une bibliothèque numérique en libre accès qui regroupe de très nombreuses monographies, actes de colloques et revues de haut niveau sur des thématiques des sciences humaines en lien avec les sujets abordés par les Archives départementales. Le Service interministériel des Archives de France (SIAF) se propose de monter un partenariat avec ce portail afin d'assurer la diffusion des publications des différents services d'archives de son réseau. Par cette convention, le Département s'engage à fournir au SIAF les publications qui seront numérisées et indexées par le SIAF pour être mises en ligne sur le portail. Cela permettra une plus large diffusion des publications, ce portail étant fréquenté à 34 % par des chercheurs étrangers. Les ressources hébergées par Persée bénéficient en outre d'un archivage pérenne.

Le projet de convention de partenariat, contenant les obligations respectives des parties, est joint en annexe au présent rapport.

III - INCIDENCE FINANCIERE

Ces deux projets ne comportent pas d'incidence financière.

IV- PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, et sur proposition de Madame la déléguée à la Culture, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération suivante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL